



Vente forcée d'une maison en location

Par **Counet84**, le **09/10/2019** à **18:39**

Bonjour

Mes voisins louent une maison dans le Vaucluse. Ils ont plus de 80 ans. Leur bail court encore pour 2 ans. Or il viennent de recevoir un courrier d'huissier leur signifiant que leur maison va faire l'objet d'une vente forcée. Peut on les mettre dehors ? Ils payent leur loyer normalement.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **10/10/2019** à **07:40**

Bonjour,

NON, la maison sera vendue "occupée" et il y aura simplement un changement de bailleur, c'est tout. Si le nouveau bailleur veut récupérer la maison pour y habiter, il devra résilier le bail selon les règles de droit, à l'échéance de la période triennale en cours. Compte-tenu de l'âge des locataires, ceux-ci sont protégés par la loi. Il faudrait qu'ils voient un avocat de toute urgence.